

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 juin 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **36**
Nombre de représentés : **12**
Nombre d'absents : **16**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX JUIN à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_057_CC_7
Appel à souscription concernant
l'augmentation du capital de

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noël JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Isabelle CADET - M. Gilles HUBERT - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - M. Armand MOUNIATA - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 47

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
20 juin 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
03/07/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Perceval GAILLARD - M. Alain BENARD - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Florence HOAREAU - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Denise DELAVANNE procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Eglantine VICTORINE procuration à Mme Isabelle CADET - M. Karl BELLON procuration à Mme Lucie PAULA - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Danila BEGUE - Mme Catherine GOSSARD procuration à M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON procuration à M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Marie ALEXANDRE procuration à M. Pierre Henri GUINET - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à M. Maxime FROMENTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2023

AFFAIRE N°2023_057_CC_7 : APPEL À SOUSCRIPTION CONCERNANT L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE [REDACTED]

Le Président de séance expose :

1- Entrée en capital et objet social de [REDACTED]

Le TCO est entré dans le capital de [REDACTED] le 23 août 2017 en achetant 50.000 actions d'une valeur nominale de 1 €. Cela représentait 50.000 € soit 2,08% du capital de 2.401.487 €.

[REDACTED] a pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses Actionnaires, conformément aux dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des collectivités territoriales :

- La réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme ;
- La réalisation d'opérations de construction ;
- La réalisation d'études se rapportant à des opérations d'aménagement ou de construction ;
- L'exploitation de services industriels et commerciaux et toute autre activité d'intérêt général.

2- Opérations confiées par le TCO à [REDACTED]

Le TCO a confié à [REDACTED] les mandats de maîtrise d'ouvrage concernant les opérations suivantes :

- Travaux de réaménagement et d'extension du port de plaisance de Saint-Leu ;
- Travaux de réhabilitation des infrastructures du port de plaisance de Saint-Gilles-Les-Bains ;
- Construction d'un centre animalier à l'Éperon - Saint-Gilles les Hauts.

3- Résultats déficitaires et recapitalisation de [REDACTED]

Les résultats de [REDACTED] sont les suivants :

	2018	2019	2020	2021
Chiffre d'affaires	2 829 093 €	1 421 043 €	1 030 188 €	1 448 362 €
Résultat d'exploitation	-116 407 €	-1 306 218 €	-1 327 996 €	-967 662 €
Résultat financier			-2 938 €	-1 293 €
Résultat exceptionnel	14 743 €	6 337 €	-39 147 €	49 986 €
Résultat net	-101 664 €	-1 299 881 €	-1 370 081 €	-918 969 €

Le TCO lors de la présentation du rapport administrateur 2019 en Conseil Communautaire a déjà exprimé son inquiétude concernant la santé financière de [REDACTED].

Devant le cumul de résultats déficitaires conséquents depuis 2019 affectant les capitaux propres, et l'exigence légale du niveau de capitaux propres par rapport au capital social, il y avait nécessité de recapitaliser.

4- Recapitalisation et réduction de capital de la SPL

La recapitalisation s'est déroulée en 4 tranches :

Tranche 1 (avril 2021) :

La Région a fait un apport en capital en 2021 de 1.600.000 € et la commune du Tampon a fait un apport de 100 000 €. Le capital de la SPL est donc de 4.101.487 €. Le TCO détient actuellement 1,22% de ce capital.

La SPL MARAINA a sollicité le TCO en avril 2021 pour un apport en capital. Le TCO a répondu ne pas souhaiter participer à cette recapitalisation (courrier joint).

Réduction de capital :

Par courrier en date du 28 octobre 2022, [REDACTED] a fait savoir qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société de réduire le capital de **4.101.487€ à 16.405,95 €**. Ce qui revient à diviser la valeur nominale de l'action par 250. Celle-ci passerait ainsi de **1 € à 0,004 €**. Le montant du capital détenu par le TCO est passé de **50.000 € à 200 € !**

Tranche 2 (décembre 2022 à mars 2023) :

Apport en capital avec la Région Réunion (+ 500 000 €), la commune de Saint-Pierre (+ 50 000 €) et entrée en capital de la CIVIS (100 000 €).

Tranche 3 (avril à mai 2023) :

Non réalisation d'augmentation de capital dû à un montant de souscription inférieur au minimum requis. Entrée en capital du SMTR.

Tranche 4 (mai à juin 2023) :

Appel à augmentation de capital de 133 000 € maximum avec une date limite de souscription fixée au 23 juin 2023.

Le dernier courrier reçu concerne cette 4^{ème} tranche.

L'actionnariat actuel est le suivant :

ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT CAPITAL	% CAPITAL
REGION REUNION	127 807 027	511 228,108 €	66,705%
CASUD	25 100 000	100 400,000 €	13,100%
CIVIS	25 000 000	100 000,000 €	13,048%
SAINT-PIERRE	12 643 960	50 575,840 €	6,599%
SAINT-ANDRE	103 634	414,536 €	0,054%
CINOR	100 000	400,000 €	0,052%
LE TAMPON	100 000	400,000 €	0,052%
SAINT-LOUIS	98 910	395,640 €	0,052%
LE PORT	76 296	305,184 €	0,040%
SAINT -JOSEPH	67 018	268,072 €	0,035%
SAINT -BENOIT	66 374	265,496 €	0,035%
SAINT-LEU	57 938	231,752 €	0,030%
LA POSSESSION	52 484	209,936 €	0,027%
TCO	50 000	200,000 €	0,026%
SAINT-PAUL	50 000	200,000 €	0,026%
CIREST	50 000	200,000 €	0,026%
SAINTE-SUZANNE	43 428	173,712 €	0,023%
L'ÉTANG-SALE	26 532	106,128 €	0,014%
PETITE-ILE	22 564	90,256 €	0,012%

BRAS-PANON	22 056	88,224	0,012%
SALAZIE	14 130	56,520	0,007%
TROIS-BASSINS	13 614	54,456 €	0,007%
ENTRE-DEUX	11 426	45,704 €	0,006%
SAINT-PHILIPPE	10 060	40,240 €	0,005%
PLAINE-DES-PALMISTES	9 036	36,144 €	0,005%
SAINTE-ROSE	5 000	20,000 €	0,003%
TOTAL	191 601 487	766 405,948 €	100,000%

Le TCO est sollicité pour prendre une délibération autorisant Monsieur Bruno DOMEN, représentant du TCO en assemblée spéciale au sein de [REDACTED], à prendre part au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 29 juin concernant l'augmentation de capital (Tranche 4).

Si aucune délibération n'est prise, Monsieur Bruno DOMEN pourra assister à l'AGE mais ne pourra pas voter. Il à noter que la seule présence des élus de la Région Réunion en AGE suffit à confirmer l'augmentation de capital.

Le TCO, bien que sollicité lors des précédentes augmentations de capital n'a pas délibéré.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/06/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Oui l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 1 ABSTENTION(S), 1 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **AUTORISER** l'augmentation de capital de [REDACTED] (Tranche 4) pour un montant maximum de 133 000€.

- **AUTORISER** Monsieur Bruno DOMEN, représentant du TCO en assemblée spéciale au sein de [REDACTED], à prendre part au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 29 juin concernant l'augmentation de capital (Tranche 4).

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président